Jeudi 22 Juin 2017 **l'union**

10 Faits divers & Justice

Découverte macabre à Essassa

Une adolescente tuée après avoir été violée



La brigade de gendarmerie de Nkoltang où cinq suspects sont actuellement en garde à vue.



vêtements de la défunte éparpillés, signe de la lutte avec son ou ses bourreaux.

SCOM

Libreville/Gabon

LA consternation était à son comble à Essassa, quartier du deuxième arrondissement de la commune de Ntoum, le lundi 19 juin dernier, lors de la découverte du corps sans vie d'une jeune fille répondant au nom de Vanessa Gnangoua Ngondo, Gabonaise de 13 ans, dans un bosquet.

Les premiers indices de l'enquête ouverte par la brigade de gendarmerie de Nkoltang montrent des traces manifestes d'abus sexuels et de mort par strangulation.

Cinq individus suspectés d'avoir pris part, de près ou de loin, à cet abominable crime, sont actuellement gardés à vue.

Nous sommes aux alentours de midi, ce lundi 19 juin. Les pandores de Nkoltang sont saisis par le chef de quartier d'Essassa, à 22 km de Libreville, d'une découverte macabre derrière l'institut privé international Berthe et Jean. Le théâtre de ce qui s'apparente bien à un crime odieux est une clairière située sur une colline, à environ six kilomètres de cet établissement scolaire. Pour y accéder, les Officiers de police judiciaire sont obligés d'abandonner leurs véhicules pour arpenter, en compagnie de l'auxiliaire de commandement et des curieux, le kilomètre séparant le flanc de la colline de la petite zone dégarnie de

Une fois sur la scène de l'horreur, les limiers font la terrible découverte. « Le corps de l'adolescente se trouve dans une position démontrant que la victime a été violée. Elle est en effet vêtue d'un tee-shirt blanc, lequel est relevé et dévoile ses seins. La jupe est aussi remontée. La victime ne porte pas de slip et elle est en période de menstrues, puisque son tampon hygiénique est jeté près de son



corps. La mort remonterait à 6 heures de temps », indique la direction des enquêtes.

Pis, le ou les auteurs de cet acte abominable n'ont laissé aucune chance de survie à l'enfant. Car, selon toute vraisemblance, elle a été étranglée. En témoigne, un bout de corde noué autour de son cou. La victime se serait débattue, à en juger par les traces de lutte dont les séquelles sont visibles en divers endroits du corps, pris d'assaut par des fourmis magnans. Il a fallu recourir à l'aide du secrétariat général de la mairie du deuxième arrondissement de Ntoum, pour disposer des insecticides, en vue de débarrasser le corps des milliers de fourmis qui le dévoraient. Vers 13 heures, la dépouille a été transportée sur la route nationale, à environ 100 mètres de l'entrée de Berthe et Jean, en allant vers Nkoltang. Les enquêteurs ont ensuite lancé un appel à identification.

C'est ainsi que, dans les trois heures qui ont suivi, un homme arrivé sur le lieu bondé de monde, a déduit qu'il s'agit de sa fille, Vanessa Gnangoua Ngondo. Une gamine déscolarisée qui a perdu sa mère, il y a tout juste trois mois. Et qui, selon les premiers renseignements recueillis à son sujet, vivait plutôt recluse à domicile. L'enquête suit son cours pour neutraliser le ou les auteurs de ce crime.

Faits d'ailleurs

Condamné pour avoir suspendu un bébé dans le vide

Un homme s'est pris en photo en train de suspendre dans le vide un bébé, âgé de moins de 18 mois, au 15ème étage d'une tour. Il a ensuite publié le cliché sur Facebook et a fait un odieux chantage : "1000 likes ou je lâche" L'auteur de la photo a été identifié en un temps éclair et a été interpellé à son domicile situé dans la banlieue d'Alger (Algérie). Cet homme, qui est le cou-sin de l'enfant, est passé en comparution immédiate. Il a été condamné à 2 ans de prison ferme.

Ils lui retirent son permis, mais l'emmènent à son épreuve du bac

Un jeune homme, en retard pour son épreuve du Bac, a roulé à vivre allure sur une route située à Nouzilly (France). Il a été flashé à 125 km/h au lieu des 80. Le lycéen a alors expliqué aux gendarmes qu'il roulait en excès de vitesse parce qu'il était en retard à son épreuve du Bac. Les gendarmes lui ont aussitôt retiré son permis de conduire mais ces derniers ont accepté de le conduire jusqu'au centre d'examens. Il a pu ainsi arriver à l'heure.

Ils étranglent un garçon de 12 ans et le jettent à l'eau

Un garçon, âgé de 12 ans, a été violemment agressé à Emblem (Belgique). Deux camarades plus âgés l'ont étranglé jusqu'à ce qu'il s'évanouisse. lorsqu'il a repris connaissance, ils l'ont jeté à l'eau. Le parquet a ouvert une enquête.

Un ado meurt déchiqueté par un ours

Lors d'une course à pieds à travers les zones accidentées dans les montagnes d'Alaska (Etats-Unis), un jeune coureur, âgé de 16 ans, était en train de descendre une pente très raide, au milieu d'une végétation dense, lorsqu'il a été attaqué par un ours. L'animal s'est jeté sur lui et l'a déchiqueté. Durant l'assaut, la victime est parvenue à prévenir par SMS sa famille, qui était également présente durant l'événement. Plusieurs coureurs et des sauveteurs se sont alors précipités sur les lieux, mais n'ont pu atteindre la victime car l'ours était encore là. Un garde-forestier a finalement tiré avec un fusil dans la tête de l'animal, qui s'est ensuite échappé. Le cadavre de la victime a été retrouvé à quelque 450 mètres du sentier, sur un terrain très boisé.

Rassemblés par JNE

Après avoir interviewé un leader syndical

Un journaliste arrêté pour diffamation contre le procureur de Tchibanga

JNE

Libreville/Gabon

UN journaliste de Radio Massanga, Juldas Biviga, a été arrêté samedi 17 juin dernier à Tchibanga pour avoir fait son travail. Il lui serait, en effet, reproché d'avoir diffusé une interview de Marcel Libama, un leader syndical lui-même en détention depuis le 15 juin au motif... qu'il aurait diffamé par voie de presse le procureur de Tchibanga. L'interview, pour laquelle le journaliste de Radio Massanga se trouve dans le collimateur de la justice, avait été réalisée par Juldas Biviga avant l'arrestation de M. Libama, mais diffusée après l'incarcération de celui-ci. Plusieurs jours après les faits, les autorités

n'ont toujours pas communiqué sur l'arrestation de ce confrère qui serait donc, lui aussi, poursuivi pour « diffamation par voie de presse contre le procureur de Tchibanga ».

Syndicaliste, leader de la Convention nationale des syndicats du secteur éducation (Conasysed), la Confédération syndicale dont les activités ont été interdites par le gouvernement fin mars pour « trouble à l'ordre public », Marcel Libama se trouvait à Tchibanga pour soutenir un leader syndical local poursuivi par le ministère public pour diffamation contre le procureur de Tchibanga.

La Confédération syndicale Dynamique unitaire – dont est membre la Conasysed a demandé aux autorités la



vail d'informer en interviewant un syndicaliste. libération de Marcel Libama et de Juldas Biviga, qualifiant leurs arresta-

tions d'« arbitraires ».

Dans un communiqué, l'Organisation patronale des médias du Gabon (Opam) et la section-Gabon de barbares contre la presse » et « s'insurgent contre la propension du CNC (Conseil national de la communication, ndlr), à suspendre systématiquement entreprises de presse ». Guy Pierre Biteghe, à la tête de l'Opam et signataire du communiqué, estime par ailleurs que « les professionnels des médias sont en insécurité permanente et craignent pour leurs vies ». Par ailleurs, Reporters Sans Frontières – qui place le Gabon à la 108e place dans le classement mondial en termes de liberté de la presse -, a également appelé, via son compte Twitter, à la libération de Juldas

Biviga.

l'Union internationale de la

presse francophone (UPF)

« condamnent avec la der-

nière énergie ces attaques